

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Date de convocation : 21 JUIN 2024

Date d'affichage : 21 JUIN 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaients présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET, Mme LACAGNE, Mme DUTOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOLLIERE pouvoir à M. MAIRE, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Madame Céline VILLECOURT, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MONET.

Secrétaire de séance : M. SEFRIN

N° DEL-2024-051

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DES TRAVAUX ET DE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS CULTURELS POUR LA GALERIE D'ART DE L'ESPACE DE LA FONTAINE AUX PELERINS

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable rendu par la Commission Travaux, Cadre de vie, Développement Durable en date du mardi 11 juin 2024,

VU l'avis favorable rendu par la Commission Culture, Animation, Attractivité Touristique en date du jeudi 13 juin 2024,

VU l'avis favorable rendu par la Commission Finances en date du lundi 17 juin 2024,

Considérant que la Commune a le projet de réhabiliter et d'acquérir de nouveaux équipements culturels pour la Galerie d'art de l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France au taux maximum de 30 % du coût global de l'opération, soit 23 109,85 €,

Considérant la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Christophe Séfrin,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de réhabilitation et d'acquisition d'équipements culturels de la Galerie d'art de l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France au taux maximum de 30 % du coût global de l'opération, soit 23 109,85 €,

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

Article 4 : DIRE que la recette versée le cas échéant sera imputée au budget principal de la Commune.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Séline VILLECOURT – Maire

